



## **RAPPORT MORAL ET FINANCIER 2014**

*Agence culturelle du Conseil Départemental de la Gironde, l'Institut Départemental de Développement Artistique et Culturel (iddac Gironde) reçoit le soutien du Ministère de la Culture et de la Communication (D.R.A.C. Aquitaine), de Bordeaux Métropole, du Conseil Régional d'Aquitaine, du Ministère de l'Éducation nationale (Rectorat et Inspection Académique) et des communes et structures intercommunales de Gironde partenaires.*

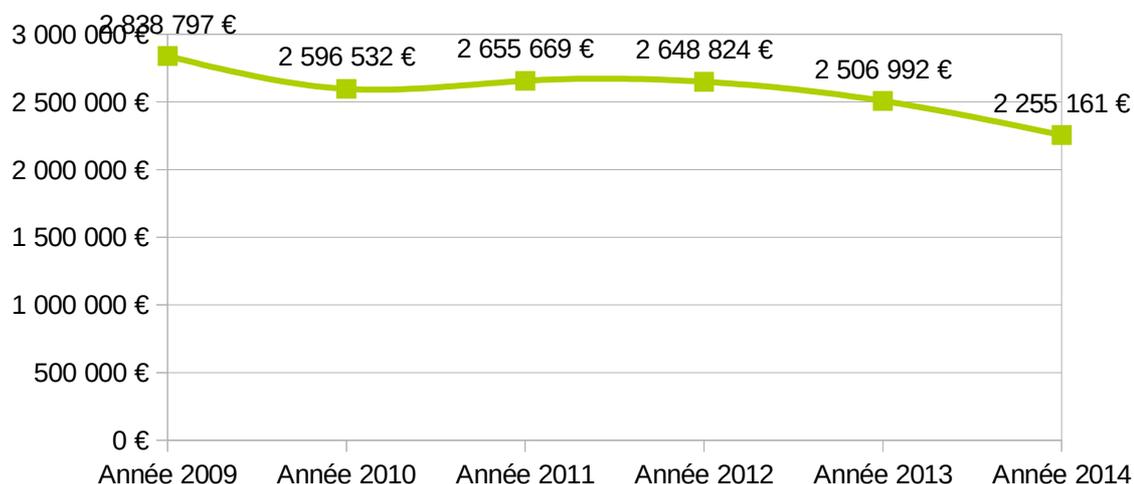
## PREAMBULE : FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE 2013

Comme chaque année, le rapport moral et financier 2014 est soumis pour approbation au Conseil d'Administration du 19 juin 2015 après débats et amendements. Puis il sera alors présenté à l'Assemblée Générale de l'Institut Départemental de Développement Artistique et Culturel de la Gironde (iddac 33).

L'exercice 2014 a été marqué par une baisse de 3% des subventions de fonctionnement affectées à l'exercice, faisant suite à la baisse de 10% de 2013, ce qui a occasionné mécaniquement et comme prévu<sup>1</sup> une diminution globale des recettes d'activités de 175 K€ (- 57%).

Les recettes ont été de 2 249 966 € (- 241 977 € par rapport à 2013 et 98 % de réalisation par rapport au prévisionnel) et le réalisé 2014 du budget de fonctionnement de l'agence s'établit en dépenses à 2 255 161 € contre 2 506 992 € en 2013 (- 251 831 € / -10%). Il s'en suit un résultat de l'exercice déficitaire de - 5 194 € avant projets associatifs.

**Ceci porte à -20,56% la baisse globale de notre réalisé depuis 2009.**



Après impact des dépenses pour projets associatifs, qui se sont élevées hors investissements pour l'année 2014 à 14 237 € en coût net, et des différents produits et charges exceptionnels, le **résultat de l'exercice 2014 s'établit à - 14 084 €** (- 36 065 € en 2013 / - 49 658 € en 2012). Ceci ramène la situation nette de l'agence à 882 526 € au 31/12/2014.

En terme de fonctionnement et d'activités, cette baisse de subventions a généré :

- d'une part, une diminution des recettes d'activités de - 175 K€ (- 57%) qui ne représentent plus que 6% des recettes de l'agence (12% en 2013) et qui a occasionné des dépenses d'activités en coûts nets de -77K€ (-12%) ;
- d'autre part, une nouvelle diminution des frais de fonctionnement et de personnels de - 17 K€ par le recours à des temps partiels et le besoin de disposer du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) qui s'est élevé en 2014 à 43 787 €.

Ces choix fonctionnels comme structurels, avec un effectif de personnels permanents ramené de à 29,52 ETP en 2014 (30,25 ETP en 2012 / 29,70 ETP en 2013 / 39 ETP en 2005) n'ont pas permis de conserver le rapport activités 38% / structure 60% historique. Ce ratio s'est détérioré en 2014 : 69% structure / 31 % activités.

<sup>1</sup> Chute des recettes de partenariat et de billetterie suite à l'abandon de la diffusion - hors diffusion des coproductions

Il a entraîné également une répartition dégradée des coûts nets par subventions : activités coûts directs et semi directs 67% - structure coût indirect 33%.

Mais **l'année 2014 a été également marquée par le renouvellement pour deux ans de la convention liant l'agence à sa collectivité de tutelle**, à la suite de l'évaluation réalisée à la demande du Conseil Départemental de la Gironde par le Cabinet Décision publique. Cette dernière a mis en valeur « *la présence de l'Agence sur de nombreux territoires du département, la reconnaissance par les acteurs d'une valeur ajoutée, une démarche d'accompagnement et d'appui positivement perçue pour [les] projets émergents et une réelle capacité à prendre en compte les orientations du Conseil général en matière de politique de développement culturel des territoires et de contribution à la cohésion sociale* », mais également « *la nécessité de faire évoluer des missions nombreuses, inscrites dans des champs divers contribuant à rendre difficilement compréhensible le cœur de métier de l'Agence* »<sup>2</sup>

En conséquence, des domaines d'intervention ont été abandonnés (programmation mutualisée, communication) ou restreints (pratiques artistiques, création) ; de nouvelles missions en lien avec des compétences obligatoires du Département - et leurs ressources financières - ont été affirmées (patrimoine et environnement, action sociale) ; des choix organisationnels - révision de l'organigramme, nouvelles fonctions pour certains personnels - ont été réalisés ainsi que le préconisait le Cabinet Décision Publique.

Pour se faire, **une étude GPEC - Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences - a été menée courant 2014 à l'initiative de l'iddac, avec une prise en charge de l'AFDAS et la DRAC Aquitaine** dans le cadre de la déclinaison régionale des accords ADEC<sup>3</sup>. Conformément à nos axes de missions, notre équipe est désormais structurée autour d'un pôle administratif et financier et de 3 pôles d'activités : ingénierie et ressources territoriales ; création et économie de la culture ; médiation.

Dans ce moment de fortes mutations, des transmissions d'actions en direction de partenaires de terrain et des expérimentations d'essaimage par la création ou la participation à des sociétés coopératives externalisées dont l'agence est sociétaire (« galaxiddac ») ont par ailleurs permis de maintenir aide et soutien à un domaine culturel et artistique girondin fragilisé.

Enfin, **la transformation de notre établissement de la Barrière du Médoc dans le cadre de la construction de la ligne D du Tram<sup>4</sup> et la nécessaire évolution et regroupement des sites iddac de Saint-Médard en Jalles et du Bouscat<sup>5</sup>**, ont été une nouvelle fois suspendus, le début des travaux par la Métropole ayant été repoussé d'un an. Simultanément, le projet d'implantation mutualisé avec le CAUE de la Gironde ne s'est pas confirmé comme les hypothèses émises sur la caserne Niel. Cette évolution nécessaire des locaux de l'agence demeure toutefois d'une forte actualité, la métropole ayant engagé de premiers travaux d'aménagement (déplacement des réseaux, modification des schémas de circulation, ...), en attendant l'échéance de la Déclaration d'Utilité Publique en cours.

Tous ces changements, transformations et évolutions, et notamment ceux touchant à l'évolution du projet de l'agence rendent impossible une comparaison fine de nos réalisés activités, notre comptabilité analytique ayant évolué entre 2013 et 2014 pour tenir compte de la nouvelle nomenclature de nos activités. Il en est de même pour nos tableaux de bord, qui ont été revus en tenant compte de ces évolutions.

---

<sup>2</sup> - Synthèse de l'Etude de Décision publique du 8 juillet 2013

<sup>3</sup> - Accord cadre régional d'Actions de Développement de l'Emploi et des Compétences

<sup>4</sup> - Acquisition partielle ou complète par la Métropole des terrains. Réalisation d'un parking.

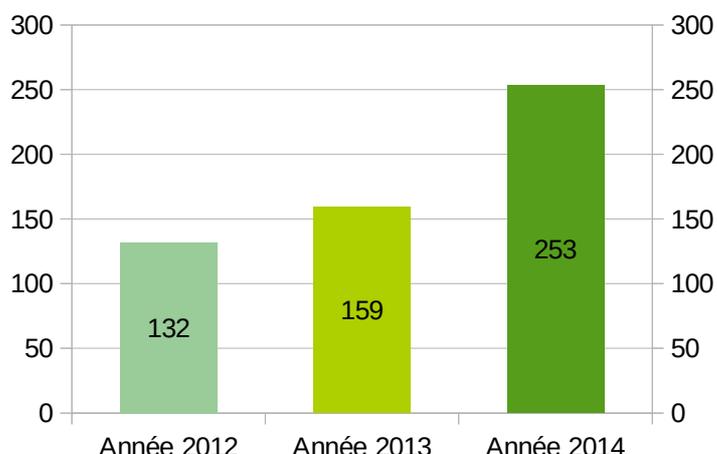
<sup>5</sup> - Installation provisoire 2002 – Programme établi en 2008 avec le Département.

## MEDIATION : UNE ATTENTION PORTEE A L'ENFANCE – JEUNESSE

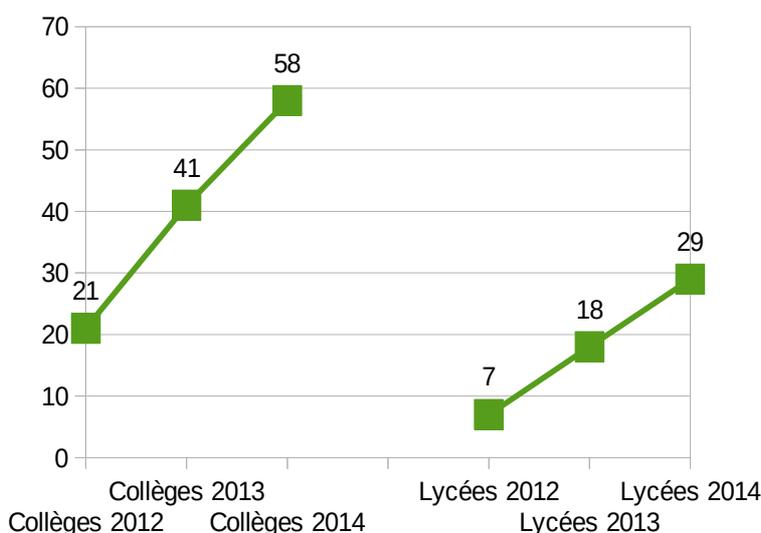
### Le Plan départemental d'éducation artistique et culturelle et le Schéma départemental des apprentissages culturels

A la suite de la signature<sup>6</sup> de la nouvelle convention départementale d'éducation artistique et culturelle entre le Conseil départemental de la Gironde, la Drac Aquitaine et la DSDEN de la Gironde en juin 2013, un Plan départemental d'actions co-construites entre les partenaires s'est déployé à compter de la rentrée 2014.

Dans ce cadre d'action politique, le nombre total d'actions d'éducation et de pratiques artistiques et culturelles (*graphique ci-joint*) conduites par l'agence poursuit sa progression.



### Une généralisation : les programmes départementaux



Les programmes départementaux en direction des établissements scolaires du secondaire (collèges et lycées) mis en œuvre par l'iddac et son réseau de lieux référents médiation (22 partenaires publics communaux-intercommunaux et associatifs) se multiplient. 113 actions ont été conduites dans 91 collèges et lycées de Gironde dont les 4 lycées agricoles. Bien que non signataire de la convention départementale, la Région Aquitaine a soutenu ces actions à hauteur de 19 500 € en 2014 (+30%).

2 678 jeunes en ont bénéficié et 6 sessions de formation en direction des enseignants, médiateurs culturels et artistes ont été réalisées en accompagnement des programmes.

L'engagement financier de l'iddac en coût

net s'est toutefois stabilisé en raison du transfert progressif des coûts et de la conduite des actions aux partenaires référents du réseau médiation et du travail conjoint réalisé avec les Directions de la Culture et de la Citoyenneté et de la Jeunesse et de l'Éducation -et notamment l'implication des Pôles Jeunesses Territoriaux- du Département. Cette transversalité s'est approfondie en 2014 par la naissance d'un nouveau parcours conjoint avec la Direction de l'Environnement « à la découverte de l'environnement et du paysage » (12 établissements scolaires concernés).

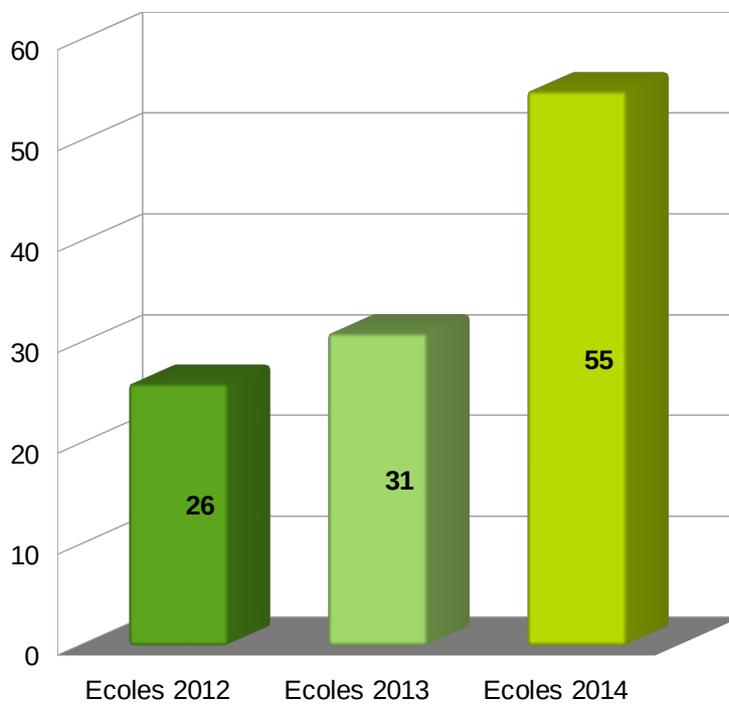
### Une territorialisation : les contrats locaux d'éducation artistique et culturelle

Depuis deux années, l'agence culturelle départementale accompagne des intercommunalités dans la définition d'un contrat local d'éducation artistique et culturelle en direction des jeunes et notamment des enfants. Un contrat local d'éducation artistique et culturelle n'est ni un label ni un dispositif, mais un espace de coopération publique entre institutions et opérateurs culturels, artistiques et éducatifs. Ses objectifs et ses finalités varient donc d'un territoire à l'autre.

<sup>6</sup> -Signée en juin 2013

Sa force est d'agréger des ressources préexistantes et donc de s'adapter et de différencier chaque territoire. A ce titre, un contrat territorial en direction de l'enfance peut agir comme levier pour favoriser coopération publique et transversalité entre domaines éducatifs, socio-éducatifs, artistiques, sociaux voire médico-sociaux.

Deux contrats locaux en préfiguration qui devraient être officiellement signés dans le courant de l'année 2015 ont été accompagnés par l'agence : celui de la Communauté d'agglomération du Libournais (*L'art de grandir*) et, de manière expérimentale, un contrat inter territorial entre les Communautés de Communes du Vallon d'Artolie et du Réolais en Sud Gironde (*Au fil de l'eau*). Le nombre d'enfants accompagnés par ce cadre d'action a donc fortement augmenté : 55 écoles (*graphique ci-joint*) et 82 classes représentant 2 083 élèves et 85 enseignants. Le budget en coût net consacré par l'agence a doublé (52 K€ contre 25 K€ en 2013). Ces territoires intercommunaux avaient été identifiés comme prioritaires dans la Convention 2013-2015.



A noter également la poursuite de l'expérimentation menée avec la métropole bordelaise qui a apporté une aide financière de 30 K€ en 2014 dans le cadre du programme des Juniors du Développement durable. Si une présence artistique renforcée se traduisant récursivement par un soutien à la création artistique (17 lieux de représentation en 2 ans – 2 spectacles créés) et aux pratiques artistiques et culturelles a démontré toute sa validité, le nombre d'ateliers à l'année pris en charge directement par la métropole demeure faible.

Quant au dispositif départemental, « Fais ton cirque », porté par l'iddac depuis 2008, il a été transféré à deux opérateurs (Saint-André de Cubzac et Bègles) et est dorénavant territorialisé.

Enfin, ces contrats territoriaux appellent des actions de formations transverses regroupant enseignants, opérateurs culturels et artistiques et, dans certains territoires, animateurs (Vallon d'Artolie et Réolais en Sud Gironde). Au delà de l'enrichissement des bénéficiaires qui devrait s'articuler dans les années à venir avec les formations initiales et continues, ces formations transverses favorisent l'inter relation entre les parties prenantes. Il conviendrait dorénavant de clarifier le rôle et la participation des organismes de formation, notamment l'ESPE - Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education-, et des organismes collecteurs de la formation dont un grand nombre (CNFPT, Uniformation, AFDAS, ...) n'ont que peu l'habitude de travailler ensemble. Conséquence : en 2014, ces formations ont été financées par l'éducation nationale et l'agence culturelle départementale grâce à une aide financière de la Drac Aquitaine. Elles se sont enrichies d'un premier partenariat avec Canopé (ex CDDP) qui reste à formaliser.

Conformément la clarification et la simplification des missions de notre Institut, les autres actions éducatives ponctuelles qui étaient mises en œuvre avec les établissements scolaires sont devenues anecdotiques : une action pour 42 bénéficiaires contre 288 en 2012.

## Les apprentissages culturels et les pratiques artistiques collectives

Inscrits dans le cadre du Schéma Départemental des Apprentissages Culturels (SDAC), les programmes départementaux PACAP<sup>7</sup> et Scènes croisées<sup>8</sup> ont été maintenus en 2014. Master class croisées entre écoles de musiques municipales et associatives, de répertoire et actuelles pour l'un, tremplins, journées d'informations pour les groupes sur la vie associative et tournée régionale pour l'autre ont scandé l'année sans nouveauté notable. L'agence demeure fortement impliquée dans l'animation de la communauté partenariale mais ne dispose plus aujourd'hui des financements nécessaires à son soutien et à ses actions. L'ensemble de ces programmes a concerné 14 partenaires dont 12 écoles d'enseignements.

Pour autant, l'agence poursuit ses actions hors du temps éducatif même si elles demeurent modestes : 22 actions (contre 11 en 2013) ont été ainsi menées avec des partenaires socio-éducatifs pour 195 bénéficiaires (81 en 2013).

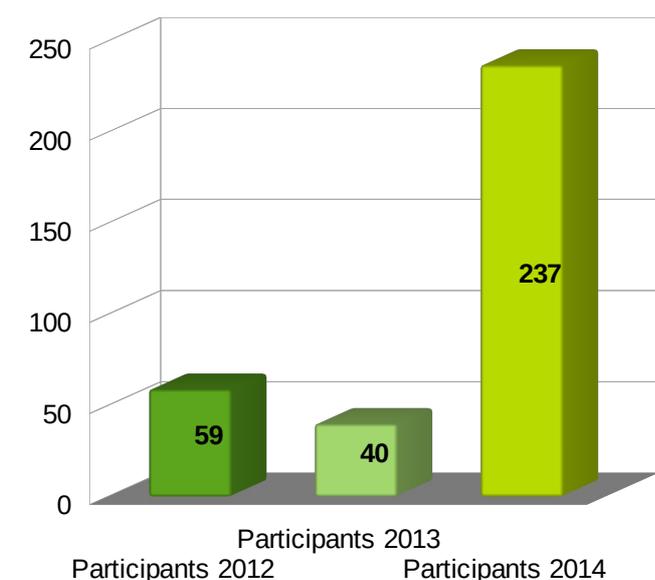
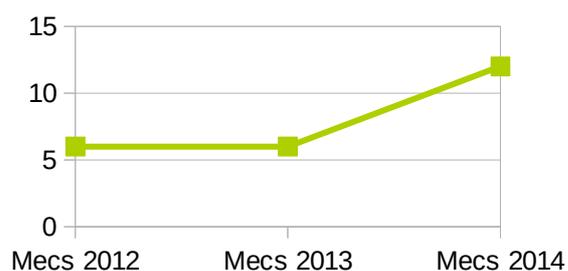
Le budget consacré par l'iddac aux apprentissages culturels et aux pratiques artistiques s'établit à 15 K€ contre 25K€ en coûts nets en 2013.

## Arts, cultures et actions sociales

L'agence culturelle poursuit ses actions en direction de l'action sociale, en lien avec la Direction de la Culture et de la Citoyenneté et les services sociaux du Conseil Départemental (Direction de l'Intervention et du Développement Social - DIDS, Direction de la Protection de l'Enfance et de la Famille -DPEF, Direction des Actions pour les Personnes Agées et les Personnes Handicapées - DPAH).

### L'enfance en difficulté

Les projets artistiques et culturels avec les Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS) à destination d'enfants et de jeunes en grande difficulté d'inclusion, se sont largement déployés avec l'appui conséquent et volontariste de la Direction de la Protection de l'Enfance et de la Famille (DPEF) du Conseil Départemental, traduit par une aide financière pour l'agence culturelle départementale de 70 K€.



Le nombre de jeunes bénéficiaires a donc fortement cru (212 enfants) comme par ailleurs le nombre de travailleurs sociaux (25) et d'artistes impliqués (12 contre 6 précédemment).

Dans le même temps, l'atelier d'analyse des pratiques professionnelles s'est poursuivi. Il a réuni artistes et éducateurs neuf fois dans l'année (co-financé par la DPEF et l'iddac), avec pour objectif de tirer les enseignements des projets menés. Validant les forts investissements humains et financiers réalisés depuis 2011, un cadre partenarial avec le Département a permis l'accroissement des projets artistiques et actions culturelles de l'agence départementale en maîtrise d'œuvre directe dans les MECS sur l'ensemble du champ (arts vivants et arts visuels). Une journée bilan a réuni 18 artistes et 28 travailleurs sociaux.

<sup>7</sup> - Charte incluant les villes et Ecoles de Musique d'Ambarès, Villenave d'Ornon, Gradignan, Blanquefort, Saint-Médard en Jalles et des structures de musiques actuelles Ciam et Arema Rock et Chansons.

<sup>8</sup> - Quatrième Charte depuis 2001 incluant RockSchool Barbey, Villes de Saint-Médard en Jalles, La Teste, Bruges et Ambarès, La Rurale Créon, Totem Prog Coutras-Cali, ex-Communauté de Communes d'Auros, DRDJSC.

## *L'insertion*

10 Maisons Départementales de la Solidarité et de l'Insertion (MDSI) sont engagées dans des actions culturelles dans le cadre des Projets de Développement Social et Culturel (PDSC) en lien avec les partenaires culturels du réseau médiation, et pour un nombre de bénéficiaires en léger repli (520 contre 649 en 2013). 7 d'entre elles mènent dorénavant des projets artistiques sur la durée, co-construits et co-financés avec des partenaires du territoire. L'iddac accompagne le montage de ces projets et leur mise en oeuvre, en lien avec les équipes du Département. La journée départementale culture/social organisée en novembre 2014 au Rocher de Palmer a rassemblé 160 participants dont une large part d'habitants (25%). Centrée sur la thématique de la participation, elle a permis d'impulser en inter-directions (DIDS, DCC, iddac) un travail de réflexion sur ce que pourrait être un groupe ressource départemental, sur la base des contributions d'habitants, de travailleurs sociaux, de médiateurs culturels et d'artistes volontaires autour de trois grands axes (penser et transmettre, relier et échanger, expérimenter).

Dans le prolongement d'un premier dossier européen, l'agence culturelle a obtenu en 2013 un financement européen pour mener un programme Grundtvig (25 K€). Il s'est déployé en 2014 avec des temps de séminaires réunissant artistes, travailleurs sociaux, habitants et opérateurs culturels en Italie, Angleterre et France (Bagnolet) pour un budget de 7 K€. Avec pour thématique " la participation des habitants dans les projets artistiques et créatifs socialement engagés ", ce projet est venu enrichir les échanges de pratiques professionnelles au croisement de l'artistique et du social. Il se poursuivra en 2015 à Bruxelles puis Bordeaux, avec un temps de rencontre regroupant tous les partenaires en avril 2015.

## *Le handicap*

Les missions de formations dédiées à l'agence départementale dans le cadre du Schéma départemental du Handicap s'inscrivent dorénavant dans un partenariat avec le Groupement pour l'Insertion des Personnes Handicapées Physiques (GIHP) et la Bibliothèque Départementale de Prêt. Les journées de formation mises en place, pour une part territorialisées, ont réuni 80 personnes. Conséquence, le nombre de prêts de matériels spécifiques acquis par l'agence culturelle départementale (rampes d'accès, plateaux de scène, boucle magnétique) afin d'accompagner les structures culturelles dans une meilleure prise en compte des handicaps physiques et mentaux a largement progressé (19 contre 7 en 2013) même s'il demeure encore insuffisant au regard des enjeux.

Le coût total net direct et semi direct des actions menées dans le domaine social s'établit à 188 K€, en forte progression (+82 %) suite à la montée en investissement de l'agence départementale dans cette inter sectorialité publique (multiplié par deux depuis 2011 et un soutien financier accru de l'action sociale départementale. Les dispositifs culture et actions sociales de l'agence représentent dorénavant 9% du total des subventions affectées à l'iddac.

Avec une dépense réalisée de 408 K€ en légère régression par rapport à 2013 (-11 K€), le pôle médiation représente dorénavant le deuxième domaine d'interventions de l'agence (30 % des activités dans le total des subventions). Ces actions s'appuient dorénavant sur des conventions, plans, schémas et protocoles de la collectivité départementale. Elles permettent également à des artistes et des compagnies d'accroître leurs compétences eu égard aux spécificités de leurs interventions et de faire part de leur enrichissement artistique au travers des rencontres et échanges ainsi générés. Indirectement et parfois directement (apports en co-production, résidences créations, productions d'œuvres collectives), les actions artistiques menées dans le cadre de la médiation participent au soutien à la création apporté par l'agence aux équipes artistiques et à l'économie de leurs projets.

## CREATION : DES FORMES D'ACCOMPAGNEMENT EN MUTATIONS

Arts et culture sont confrontés à une double contrainte : d'une part, leurs enjeux sociaux, économiques, éducatifs ou encore environnementaux sont importants notamment pour la valorisation des territoires tant spatiaux que sociaux ; d'autre part les moyens sont limités, les ambitions hétérogènes et parfois confinées à une seule politique de consommation et de loisirs qui ont rendu précaire et non pérenne les actions et les acteurs. De nouvelles formes d'accompagnement - d'autant plus en des temps marqué par un net fléchissement de l'aide publique des collectivités territoriales – s'imposent.

### Une aide financière aux compagnies et aux artistes en diminution

Si le soutien à la création représente 25 % du poids de l'activité dans le total général des subventions, son coût net direct ne s'établit plus qu'à 221 K€ (- 46 K€ par rapport à 2013) pour un total réalisé en coût net semi-complet de 339 K€, incluant également des frais de structure en réduction (- 13K€). Les recettes générées (refacturation aux partenaires, droits de suite) se réduisent mécaniquement (64 K€) après leur embellie de 2013 (123 K€). En trois ans, l'aide financière directe de l'agence<sup>9</sup> aux compagnies et créateurs artistiques de notre région s'est donc réduite de plus de 80 K€, conséquemment aux baisses d'aides publiques tant du Département que de la Drac aquitaine sur le budget dédié à la création dit BOP 131 (- 11 K€ en 2014).

### Les apports en co-production

L'agence a donc réduit son aide directe aux structures d'entrepreneuriat artistique. Pour autant, le nombre de compagnies aidées en co-production a été maintenu entre 2013 et 2014 (25 en 2014) avec un nombre de co-productions créées dans l'année stable (16 contre 17). Afin d'amortir au mieux les effets des baisses des subventionnements publics à l'agence comme aux autres partenaires culturels communaux ou labellisés, l'agence a cherché à maintenir en 2014 ses apports financiers directs à la co-production et à la diffusion des objets artistiques ainsi créés. Ils se sont établis en 2014 à 217 K€ alors que les recettes partenariales faiblissaient (- 49 K€). Malgré ce contexte, l'aide directe apportée en co-production par l'iddac n'a diminué que de 37 K€ en coûts nets, contribuant à maintenir un emploi culturel et artistique précarisé et fragilisé.

Les nombreuses créations au répertoire des compagnies, aidées précédemment, achevant leur distribution, la diffusion des spectacles co-produits connaît pour la première année depuis 2008 une baisse (- 14,2%), même si cette dernière a été amoindrie par la mobilisation de crédits en augmentation. 151 diffusions des co-productions de l'agence départementale se sont déroulées en Gironde contre 176 en 2013 retrouvant ainsi le niveau atteint en 2012 (156). Soulignons que le nombre de billets émis pour ces dernières est demeuré conséquent : 16 756 payant émis pour 151 représentations soit un ratio moyen de 111 personnes payantes/représentation contre 17 404 payants en 2013 soit un ratio moyen de 99 personnes payantes/représentation.

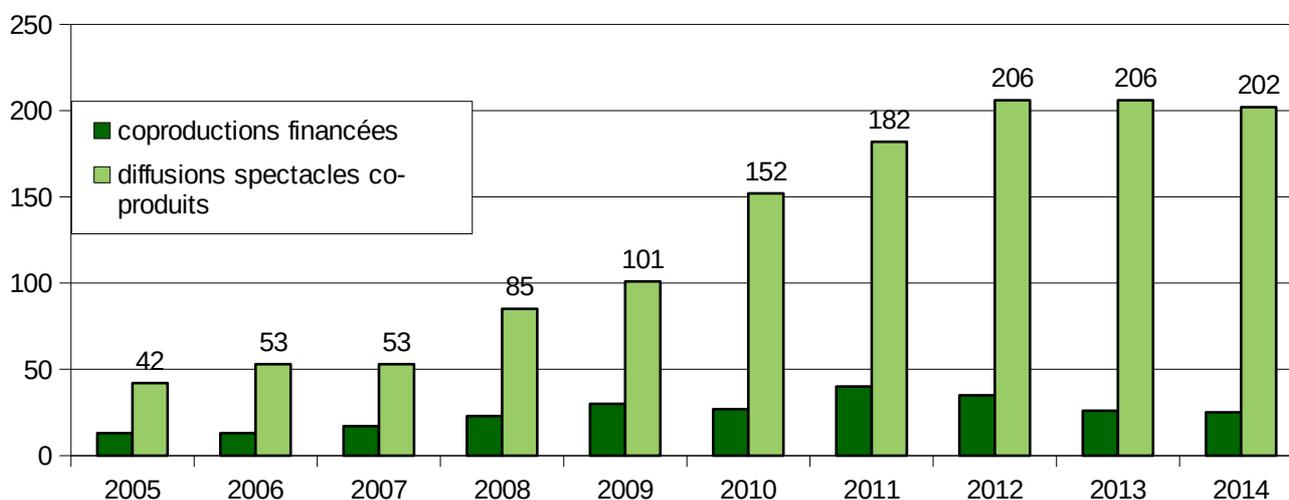
### Les aides mutuelles à la résidence

Le nombre de résidences artistiques soutenues par l'iddac est également à la baisse : 19 (y compris les 5 P'tites Scènes) contre 25 l'année précédente. Au delà des volontés de l'agence départementale qui en assume 50 % des coûts, cette réduction significative des aides apportées aux résidences est également la résultante de l'affaiblissement des apports des équipements culturels y compris labellisés dans la création artistique. A noter que le chiffre de l'accroissement des commandes (4) d'auteurs n'est que peu représentatif, ces dernières ayant toutes été réalisées pour un même projet : micro climats du Glob Théâtre.

Les P'tites Scènes, dorénavant comptabilisées dans la rubrique résidences, sont demeurées stables (51) en raison d'un nombre de partenaires en léger accroissement et d'une solidarité

<sup>9</sup> - L'iddac apporte également des aides à la création dans le cadre de ses missions d'éducation artistique et culturelle, d'arts et actions sociales et dans le cadre des productions liées à arts, patrimoines et paysages.

active de cette communauté. Ces diffusions font l'objet d'un attrait grandissant des personnes y assistant, les P'tites Scènes enregistrant en 2014 leur meilleur taux de fréquentation depuis leur création : 3 660 personnes ont acheté un billet en 2014 contre 1 860 en 2013, 2 653 en 2012, soit un ratio moyen de 72 personnes payantes/représentation au delà de leur « point mort » établi à 50 personnes payantes/représentation.



Cumulés aux chiffres des P'tites Scènes comme les années précédentes, les productions artistiques soutenues par l'agence ont joué 202 fois en Gironde.

### Des accompagnements en coopération avec les outils de l'Economie sociale et solidaire

L'iddac a grandement participé à la pérennisation et au renforcement de l'action menée localement. Mais des modalités nouvelles d'appui et d'accompagnement sont à rechercher dans une économie de la création en mutation. La mise en réseau doit certes se poursuivre. Elle a toutefois atteint ses limites si elle ne peut permettre à des compagnies de créer dans des conditions sécurisées. Des systèmes mutuels et coopératifs, mêlant fonds publics et privés, dans des périmètres interterritoriaux à conjuguer (proximité, inter départementalité, inter régionalité, Europe) et des « chaînes de valeurs » morales comme économiques sont à approfondir. A ce titre, les processus préconisés par l'économie sociale et solidaire sont susceptibles de contribuer à assurer une durabilité d'un emploi artistique et culturel non délocalisable et une liberté de création assujettie ni à une loi du marché ni à une commande publique, mais ancrée dans des enjeux territoriaux, culturels et sociaux.

#### Créafonds et la coopérative des P'tites Scènes

A ce titre, l'iddac a initié en 2007 le collectif **Créafonds**. Cette « coopérative virtuelle » a été mise en œuvre à la suite des constats nés de l'étude de 2005 conduite par le C2RA - Coordination des DLA en Aquitaine, les Centres nationaux d'appui et de ressources Culture et Financement, Aquitaine Active et l'iddac, qui démontrait l'émiettement aquitain des aides en production, le lien « fragmenté » entre conception, création et diffusion des œuvres et la relation « distendue », si ce n'est distante entre économie et création artistique. Avec des besoins, celui de mieux partager entre acteurs culturels et artistiques et acteurs de l'économie un lexique commun, celui d'être en capacité de s'engager mutuellement et solidairement dans un soutien à la création ne s'attachant pas qu'à la seule production et celui, enfin, de disposer d'un outil accompagnant l'économie d'une création mais aussi la structuration économique de la compagnie qui la crée. Créafonds est donc une « société mutuelle » qui relie sur un mode coopératif des acteurs culturels, des compagnies artistiques et des acteurs de l'économie sociale. Le collectif est porté depuis 2012 par l'OARA et a produit un référentiel et un progiciel de gestion.

A partir des mêmes constats originels croisés avec la force que représente l'hétérogénéité du domaine culturel et la volonté d'engager une autre relation entre arts, culture et personnes, les membres des **P'tites Scènes** ont œuvré en 2014 à la rédaction d'une nouvelle étape de

développement de leur communauté. La charte signée fin 2014 intègre ainsi un fonds commun, équitablement réparti afin de reconnaître la diversité de chaque partie prenante - une contribution critérisée de 250 à 800 € /an -, qui permettra la prise en compte du salaire de répétitions des artistes et techniciens lors des résidences de pré-production ainsi que les hébergements et transports pour les artistes non girondins.

### *Les parcs mutuels de matériels techniques*

L'expérimentation du parc mutuel de soutien à la création liant 5 lieux de la métropole bordelaise s'est achevée en 2014, par un temps de transmission : les matériels ont été revendus pour un prix modique aux cinq structures pour une recette de 5 359 €. Cette expérimentation a contribué à alimenter la réflexion de l'iddac pour la création du Collectif Local des Artisans du Spectacle (CLAS) dans le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne. Pour organiser des spectacles culturels dans les secteurs ruraux, le matériel et les compétences techniques manquent en effet souvent comme ont pu le constater les acteurs associatifs et culturels du territoire du Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne (PNRLG).

C'est en partant de ce constat que le PNRLG, accompagné par l'agence culturelle, a fait appel en 2011 à l'Association Territoire et Innovations sociales (ATIS), association d'accompagnement de projets porteurs des valeurs de l'Economie Sociale et Solidaire, pour évaluer précisément les besoins du territoire du sud de la Gironde et du nord des Landes. L'ambition étant de soutenir le développement de la vie culturelle locale dans une perspective de développement économique durable et d'entrepreneuriat solidaire.

L'étude réalisée par ATIS, qui a été restituée en juillet 2013, a confirmé l'intérêt des acteurs locaux pour le développement d'une offre de services, répondant aux besoins des collectivités et associations en termes de prêts de matériel de scène et de prestations en main d'œuvre pour la technique. Cette étude affirme le besoin de mutualiser moyens et compétences, pour assurer une meilleure diffusion culturelle sur le territoire, en cohérence avec les objectifs inscrits dans la charte du PNRLG : choisir un développement fondé sur les ressources locales, soutenir et accompagner la création et l'expérimentation artistique, fédérer autour des valeurs portées par le Parc ; objectifs qui reposent sur une logique de partage et de solidarité.

En mars 2014, l'engagement des différentes parties prenantes s'est concrétisé par leur réunion au sein d'une association loi 1901 appelé Collectif Local des Artisans du Spectacle. L'agence est membre du Bureau et apporte son expertise, des moyens humains de gestion et d'administration et des moyens techniques, par la mise à disposition des matériels de l'ex-antenne iddac Landes de Gascogne. Et qui dit mutualisation dit coopération, l'idée étant de créer à l'horizon 2016 une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC).

### *Des accompagnements et une formation interdépartementale en aquitaine*

En 2014, 7 compagnies girondines, soit cinq de plus qu'en 2013, ont suivi l'accompagnement collectif "économie de la création" proposé en partenariat avec le Dispositif Local d'Accompagnement - DLA 33 afin de mieux préparer et construire leur structuration administrative et économique.

Simultanément un parcours interdépartemental de formation à l'économie de la création (Pyrénées atlantiques, Dordogne puis en 2015 Landes, Lot-et-Garonne et Gironde) a regroupé plus de 100 participants issus de compagnies artistiques (artistes, administrateurs, chargés de production et de diffusion), en collaboration avec Aquitaine Active, l'Agec, PAJDA et Cépière formations. Du budget analytique des compagnies à la diffusion des oeuvres, en passant par le montage d'un budget de production ou l'établissement des contrats et droits d'auteurs, ce parcours interdépartemental a permis aux participants de mieux prendre en compte la réalité de l'entrepreneuriat artistique d'aujourd'hui tout en générant entre artistes de territoires différents des temps de partages et de rencontres là où règne habituellement isolement voire concurrence.

## INGENIERIE, RESSOURCES ET SERVICES TERRITORIAUX : UN SECTEUR CLE

Parce qu'ils jouent un rôle essentiel en terme de développement territorial, arts et culture rassemblent les habitants des territoires urbains, périurbains et ruraux. Mais ce maillage est fragile et inégal, et l'accès aux ressources inéquitable. Du fait de l'expertise et l'ingénierie de projets de ses personnels, l'agence culturelle départementale dispose de ressources qui sont de nature à soutenir, animer et fédérer des opérateurs qu'ils soient publics ou privés. C'est pourquoi les ressources et services représentent le premier domaine d'intervention de l'Institut avec 31% du total de subventions soit 694 K€ en dépenses, pour des recettes elles aussi en progression (+ 10 K€). Une large part de ce budget est bien évidemment affectée au capital humain de l'agence chiffré à 499 K€ pour un coût net direct activités de 118 K€ en forte progression (+94 K€), en raison de l'intégration de la mission « arts, patrimoines et paysages » au 1<sup>er</sup> janvier 2014 pour un montant net réalisé de 40 K€ et le développement de projets artistiques et culturels de territoire pour 18 K€.

### Une aide technique au nombre de prêts en baisse

Les prêts de l'aide technique se sont réduits en raison de la fermeture de deux établissements territoriaux en 2013. Reportés tout d'abord sur le parc central en 2013 (+12%), ces apports techniques ne se sont pas poursuivis en 2014, le parc central retrouvant son niveau d'origine (483 prêts contre 487 en 2012). Seule antenne encore en fonctionnement avant la création du Collectif Local des Artisans du Spectacle dans le Parc Naturel des Landes de Gascogne (structure autonome dont les prêts ne sont pas intégrés aux données de l'Agence), iddac Haut Entre Deux Mers poursuit son développement avec 67 prêts réalisés en 2014 (+26%). A noter également la progression des emprunts des matériels spécifiques aux personnes en situation de handicap<sup>10</sup> (19 sorties contre 13 en 2014).

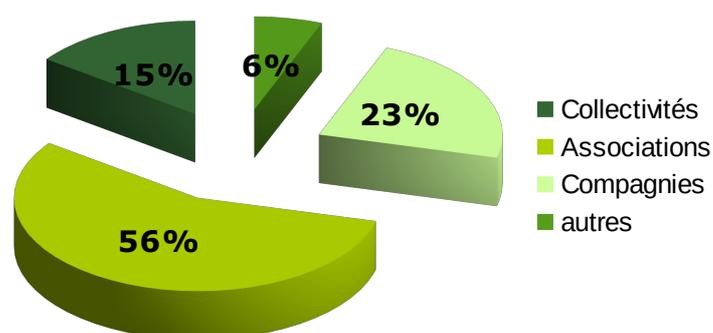
L'aide technique iddac représente en dépenses directes 48 K€, en régression de nouveau par rapport à 2013 (51 K€ en coûts bruts directs) et 2012 (60 K€) due à la fermeture des deux établissements Médoc et Haute Gironde pour des recettes qui en revanche progressent : 41 K€ en 2014 (+ 7 %) soit un coût net qui s'établit à 7 284 €, proche de son équilibre.

### Les formations et ressources numériques

Compte tenu du rôle essentiel des opérateurs-relais, de l'émergence de nouvelles dynamiques culturelles, et parce que l'efficacité d'un réseau repose sur la professionnalisation des acteurs et sur la transmission et le partage d'une information de qualité, l'agence dispose d'un pôle ressources, de services et d'ingénierie, espace d'information, de conseil et d'orientation, consultable et exploitable également par la ressource numérique.

24 sessions de formations ont été organisées en 2014 dont 8 en interdépartemental. Elles ont rassemblé 444 personnes, un chiffre similaire à 2012 mais en augmentation par rapport à 2013.

Les rencontres ont agrégé 208 participants soit un peu moins que 2012 date des dernières (258). Le nombre total de participants aux formations de l'agence s'établit à 652 personnes, répartis selon le graphique ci-joint.



<sup>10</sup> - Cf page 8.

## Les sessions 2014

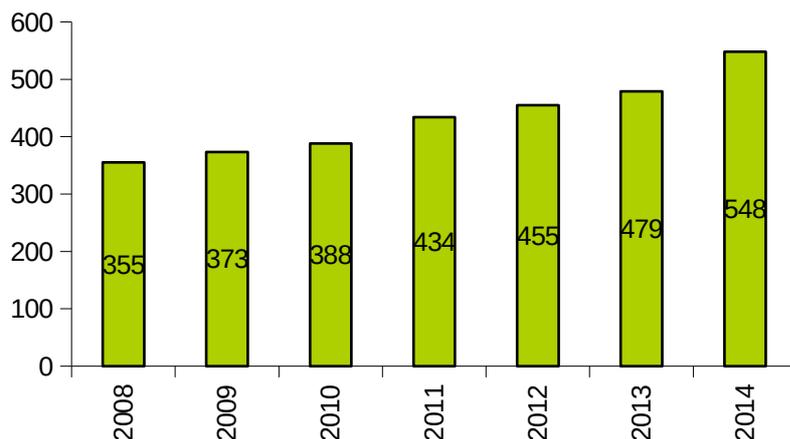
- 444 participants aux formations (209 en 2013 – 410 en 2012)
- 97 % de girondins et 3 % aquitains hors Gironde
- taux de remplissage sessions départementales : 70% (7 personnes/sessions)
- dont 319 participants aux parcours interdépartementaux

Les coûts bruts directs des activités de formation retrouvent leur niveau de 2012 et s'établissent dorénavant à 32 K€. Les recettes sont corrélativement en augmentation : 18 K€ contre 16 K€ en 2013 (14 K€ en 2012) pour un coût net de 14 K€.

En parallèle, les services numériques de l'agence, avec le nouveau site [iddac.net](http://iddac.net) ouvert en septembre 2014, ont enregistré une fréquentation qui s'est maintenue : 6 000 visiteurs uniques ont été enregistrés sur le dernier trimestre 2014, soit un chiffre comparable à celui de 2014, avec une offre de service s'adressant aux acteurs culturels et non plus au tout public comme précédemment. Une fréquentation largement alimentée par le développement de l'offre numérique de l'agence sur les réseaux sociaux, la page Facebook de l'iddac enregistrant pour cette première année 4 456 « fans » et le compte Twitter 936 « followers ». Ce développement numérique et internet ayant été réalisé sur les forces humaines de l'agence, le coût net demeure faible : 6 000 €.

Le nombre d'adhérents-cotisans de l'agence a encore progressé (491 contre 479 en 2013, 455 en 2012) avec une progression du nombre de collectivités adhérentes (+ 22%), du nombre d'associations (+11%) et du nombre d'établissements scolaires (+51%), résultat pour ce dernier chiffre de l'expansion des actions d'éducation artistique et culturelle dans le secondaire.

En conséquence, les recettes de cotisation sont en hausse (60 K€) même si la tarification 2014 est similaire à celle de 2013.



## Arts, patrimoines et paysages

Ce champ d'intervention s'inscrit dans la nouvelle convention établie avec le Conseil Départemental de la Gironde. Les actions menées ont été construites en collaboration avec la Direction de l'Environnement et la Direction de la Culture et de la Citoyenneté et développées au sein des Espaces Naturels Sensibles, sous responsabilité départementale.

Les Départements ont en effet compétence pour l'acquisition, la gestion et l'ouverture au public des espaces naturels sensibles. Afin de sensibiliser un large public aux enjeux environnementaux, le schéma des ENS validé au Budget prévisionnel 2014 du CD33 préconise une découverte de ces espaces par une approche diversifiée croisant notamment les champs naturaliste et artistique. L'iddac a donc été naturellement associé à la politique de valorisation de ces espaces naturels paysagers dans des objectifs d'identification et d'appropriation locales. Les actions menées en 2014 ont consisté à co-construire des opérations artistiques en lien avec le milieu naturaliste.

C'est ainsi qu'est né le feuilleton Bernache par les artistes du Collectif La Grosse Situation, sur une commande de la Ligue de Protection des Oiseaux pour ses 100 ans, de la Sepanso, du Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne et de l'iddac.

## BERNACHE

La Bernache, cette petite oie migrant des hautes terres sibériennes hiverne dans le bassin d'Arcachon. Elle conjugue les torts de se nourrir de zostères dont on la rend responsable de la disparition, d'émettre un cri rauque bien peu symphonique, d'être une espèce sociable mais protégée et symboliquement d'être noire et donc de mauvaise augure ! Mais cette petite oie parle également de préservation des ressources naturelles, de migrations et de paysages.

La conteuse Cécile Delhommeau formée au contact de Pépito Matéo et d'Alberto Garcia Sanchez, le phonographe Thierry Lafollie, géographe s'étant reconverti dans la création sonore, et le naturaliste Christophe Troquereau du Collectif La Grosse Situation ont construit un récit artistique à partir de cette oie bernache. Conçu comme un feuilleton en plusieurs épisodes au gré d'une marche de 5 à 8 kms, la création interroge les représentations de chacun et met en lumière que les territoires qui nous habitent ne se réduisent pas aux territoires où nous habitons, selon la jolie formule d'Alain Lefebvre. Cette création a fait l'objet d'une coproduction de l'agence avant d'itinérer pour 11 représentations au Domaine de Certes, espace naturel sensible sous gestion départementale pour deux représentations, dans les prés salés d'Arès (4 représentations), dans le cadre de l'été métropolitain (4 représentations) et dans la Communauté de Communes du Vallon d'Artolie (1 représentation).

Au feuilleton Bernache, se sont adjoints une aide à la résidence d'Athénor, scène conventionnée de Saint-Nazaire, autour de la création contemporaine « pour les oiseaux » en partenariat avec le Parc Naturel Régional Landes de Gascogne et l'Opéra de Bordeaux (jouée 3 fois à Certes, Hostens et Mios) et une résidence pour le projet de Sébastien Laurier (Intozélandes), création 2016.

Le total réalisé en coût net semi complet s'est établi à 78 K€ dont 40 K€ d'apports financiers directs et a fait l'objet d'une aide financière de la Direction de l'Environnement du Conseil départemental pour 35 K€ et d'une aide communautaire dans le cadre de l'été métropolitain de 20 K€.

### **Le développement d'une ingénierie et de projets artistiques et culturels de territoire**

Les recompositions territoriales successives depuis le début des années 2000 ont brouillé les représentations des personnes habitant les territoires girondins. Les Établissements Publics de Coopération Intercommunale, hormis ceux qui disposaient d'une antériorité de coopération comme les Parcs Naturels Régionaux, peinent à être identifiés hormis en terme de superstructure. Dans le même temps, la notion de patrimoine, « bien commun » connaît des évolutions sensibles substituant à la seule notion de bâti la nécessité d'un patrimoine croisant des éléments matériels et immatériels et l'appropriation et reconnaissance sociale de ces derniers.

En 2014, l'agence culturelle départementale a ainsi développé 3 projets artistiques et culturels participatifs. L'Eaudyssée d'Aquitaine en collaboration avec Lisodif, la région Aquitaine et le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne a fédéré différentes personnes et structures associatives autour d'un récit territorial écrit avec les participants. Sa restitution s'est effectuée dans le cadre de la fête du parc 2014. Oubliers, Paroles de Cercles et Souvenons-nous du futur ont respectivement mobilisé des collectages de personnes dans les Landes girondines et à Mérignac. L'iddac a apporté 18 K€ à ces projets artistiques et culturels de territoire.

Enfin, dans le cadre de son rôle d'ingénieur territorial, l'agence a réalisé trois Assistance à Maîtrise d'Ouvrage en 2014 pour le compte des communes du Haillan (redéfinition du projet municipal dans la perspective de cessation du contrat d'affermage avec le Pin Galant en juin 2015 pour la gestion de l'Entrepôt des Jalles) et de Lormont (organigramme de la Direction de la Culture, actions transversales/méthodologie, fiche de poste et recrutement du(de la) Responsable de l'espace culturel du Bois fleuri). Le troisième accompagnement a débuté en septembre 2014 et se poursuivra en 2015 avec la Communauté de Communes du Canton de Saint-Savin<sup>11</sup> pour la création et sa formalisation juridique en 2016 d'un Centre Intercommunal d'Action Culturelle associant EPCI et tissu associatif. Pour toutes ces missions d'ingénierie territoriale, l'agence s'appuie sur son capital humain en collaboration avec ses ressources associées comme en 2014, l'AGEC et l'Université Bordeaux Montaigne avec laquelle l'agence est conventionnellement liée.

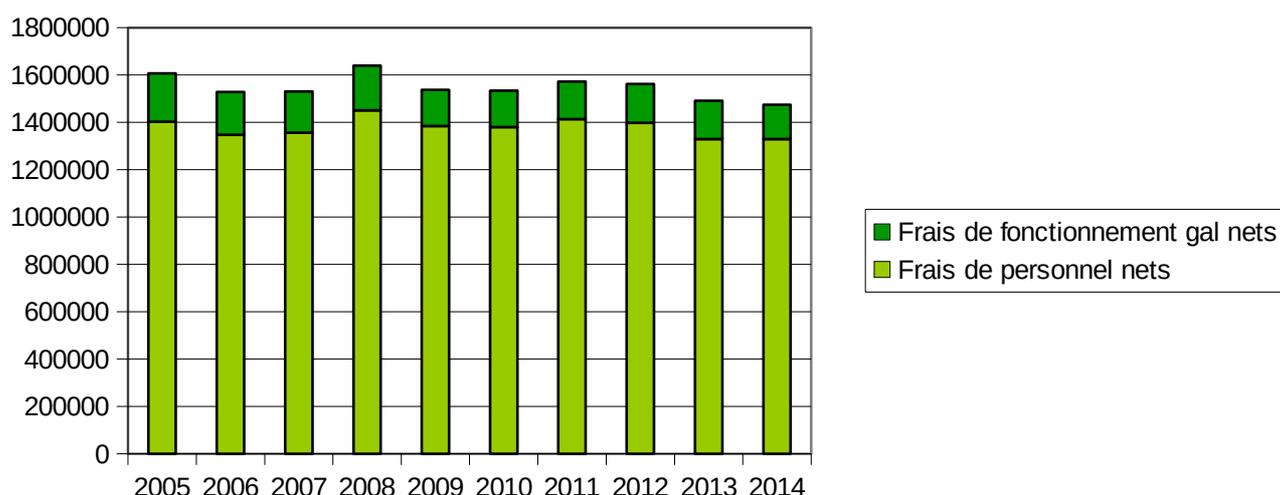
<sup>11</sup>- Devenue en 2015 Communauté de Communes Lattitude Nord Gironde.  
Rapport moral et financier 2014 iddac – Conseil d'administration du 19 juin 2015

## STRUCTURE ET SUBVENTIONS PUBLIQUES

### Des dépenses de structures en baisse

Les frais de fonctionnement général ont été à nouveau réduits en 2014, compte tenu d'une baisse substantielle des frais de déplacements liés à l'acquisition d'un nouveau véhicule (- 4 K€) et des frais postaux et téléphoniques (-1 483€). Ils ont été réalisés à 92% par rapport au budget prévisionnel réactualisé et s'élèvent à 146 K€ contre 158 K€ en 2013 auxquels il faut ajouter des frais de communication toujours fortement réduits et dorénavant intégrés aux frais de structure (11 K€ en 2014 contre 15 K€ en 2013). La baisse s'établit au final à près de - 17 K€.

Les frais de personnels et de charges, après la forte diminution de 2013 (-27 K€ soit -2 %) due à des mesures exceptionnelles en raison de la baisse importante de l'aide publique départementale<sup>12</sup>, ont repris leur progression (+1%) compensée par un apport en progression du Crédit Impôt Compétitivité Emploi (+ 15 K€) et des temps partiels. Ils s'établissent au final à 1 344 K€ soit une baisse de 3 414 € (-0,3%) et s'inscrivent dans une diminution en continu de la masse salariale de l'iddac. L'effectif des personnels permanents de l'iddac s'établit dorénavant à 29,52 ETP contre 30,25 précédemment (départs non remplacés, temps partagés). Enfin, et conséquence d'un nombre d'établissements en recul, la cotisation économique territoriale de l'agence demeure modeste : 5 281 €.



Les dépenses de structure 2014 s'établissent au final à 1 506 K€, en baisse de 20 K€ et sont conformes au prévisionnel réactualisé à +/- 1%.

### Une aide départementale réduite pour des subventions hors Département constantes

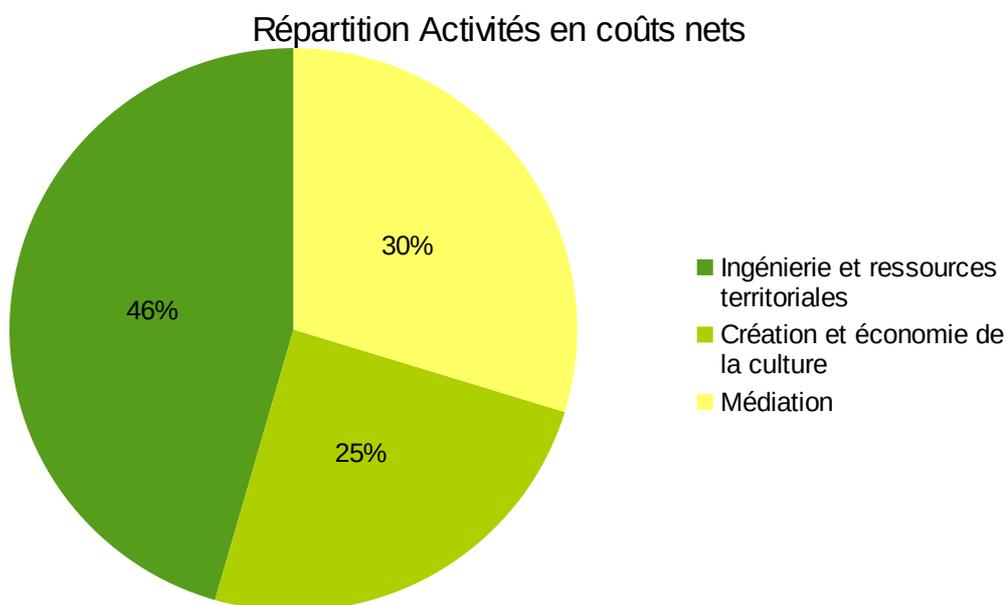
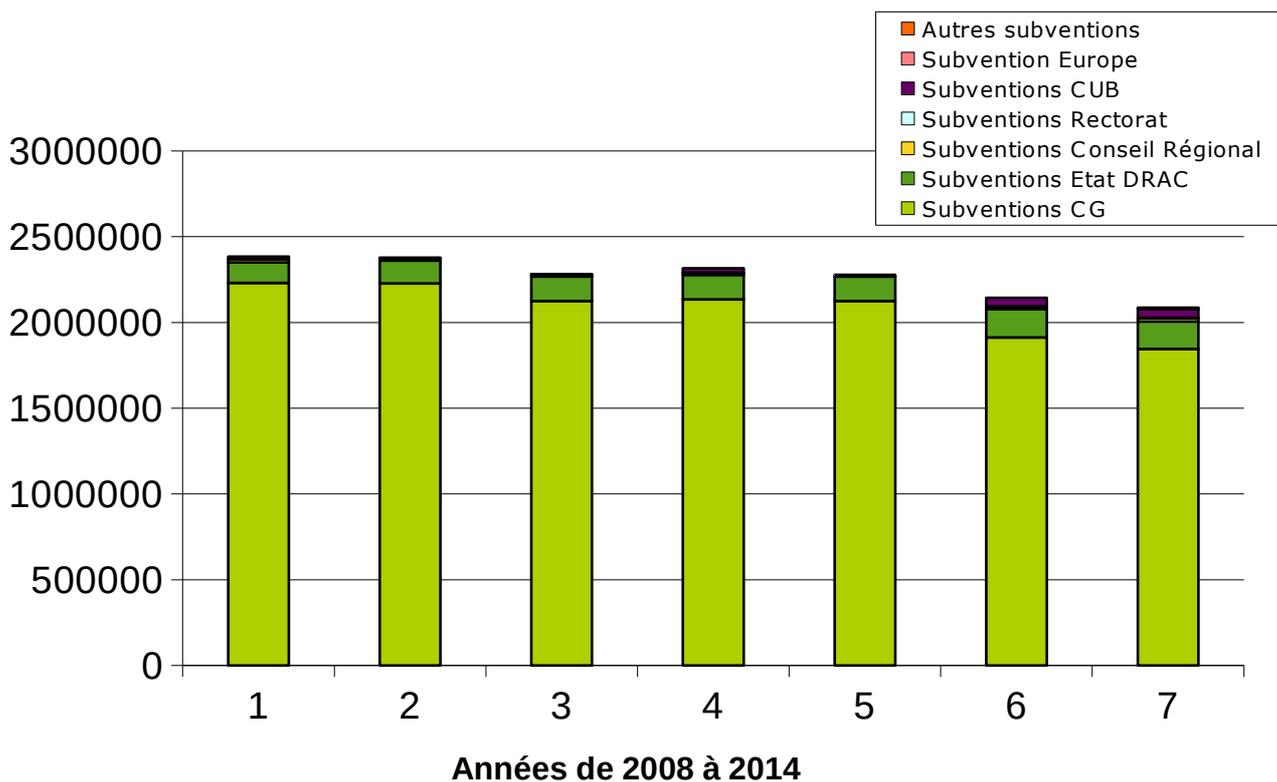
La subvention départementale s'établit à 1 845 550 € et intègre dorénavant, en complément de l'aide attribuée au titre de la culture et de la citoyenneté, le soutien financier d'autres domaines de l'intervention départementale : 70 000 € sont issus de l'aide sociale pour l'enfance et 35 000 € de l'environnement. Elle est pour autant en réduction de - 4 % (- 67 K€), baisse consécutive à celle de -10% (- 213 K€) en 2013.

L'aide financière de la Région aquitaine à l'Agence départementale girondine, qui tient compte de la croissance des actions d'éducation artistique et culturelle dans les lycées, est en augmentation de 4 500 €, qui font suite au +6 600 € de 2013 pour un montant final de 19 500 €.

<sup>12</sup> - semaine de chômage partiel.

L'aide financière de la Drac Aquitaine - Ministère de la Culture et de la Communication est en légère diminution, après plusieurs années de croissance. La disparition de l'aide apportée à la création à hauteur de 11 000 € a été partiellement modérée par un soutien renforcé aux emplois de médiation. Il s'en suit une baisse de 5 950 € (-4%) par rapport à la subvention 2013. Toutefois, si l'on y adjoint la modique mais en forte progression subvention de l'Education nationale (2 000€ ), l'aide financière de l'Etat s'établit à 161 650€ contre 166 800 € en 2013 (-3 %).

Enfin, la Communauté Urbaine de Bordeaux, outre la subvention apportée pour la deuxième année aux actions menées dans le cadre du développement durable (30 000 €) a maintenu son aide globale par une subvention dans le cadre de l'été métropolitain (20 000 €).



La part de subventions publiques, bien qu'en baisse de 3 %, représente 91 % du financement de l'agence. Compte tenu de l'évolution des missions de l'iddac, il se révèle impossible de comparer le poids respectif de nos pôles d'activités entre 2013 et 2014. La nouvelle répartition s'établit comme ci-dessus.

### Des investissements réalisés à 103%

Les investissements, dont le financement et les amortissements sont assumés par l'Institut, ont été réalisés à 103%. Ils s'établissent à 34 175 € soit en augmentation de 15 988 € en raison de l'acquisition d'un véhicule de service.

## PROJETS ASSOCIATIFS

Dans le prolongement des mesures de restriction prises en 2013, la réalisation des projets associatifs a été limitée aux seules actions découlant d'engagements antérieurs et cohérents avec l'évolution de nos missions : dans le cadre de la boîte à outils culture/social et en partenariat avec le Centre Hospitalier de Cadillac et la Drac Aquitaine, réalisation d'un film documentaire autour du projet mené en 2012 et 2013 avec la chorégraphe Nieke Swennen (InDoorOut de Camille Auburtin) à hauteur de 2 300 € ; dans le cadre du fonds mutuel de soutien à l'innovation : accompagnement juridique de la création de l'association CLAS par le Cabinet Fuster, contribution à la mutualité Aquitaine Europe en préfiguration, et accompagnement de projets d'innovation sociale et territoriale par la Fabrique à Initiative d'ATIS pour un total de 11 937 €. Au titre des investissements, poursuite des expérimentations d'essaimage dans le cadre de la "galaxiddac" : complément d'apport en capital à la Scop Glob Théâtre à hauteur de 1 800 € ; apport en capital à l'association CLAS de 3 000 €<sup>13</sup>.

Le réalisé projets associatifs s'est au total élevé à **19 037 €** en 2014.

Après impact des dépenses 2014, notre réserve pour projet associatifs s'élèvera à 51 866 €. Cette réserve sera mobilisée de façon plus significative sitôt les axes de missions de l'iddac stabilisés, dans le prolongement des réflexions menées courant 2015 avec notre collectivité de tutelle et de la convention triennale à venir pour notre Agence.

---

<sup>13</sup> Récapitulatif des parts iddac au 31/12/2015 :  
- au capital de la Scop Glob Théâtre : 7 600 €  
- au capital de la SCIC Culture et Santé en Aquitaine : 1 000€  
- au capital de l'association CLAS : 3000 €